



Réunion des comités de pilotage des sites Natura 2000 "Habitats" Zones alluviales de la confluence Dore-Allier et "Oiseaux" Val d'Allier St-Yorre-Joze 12 février 2015, Crevant-Laveine



Les priorités pour la lutte contre les plantes envahissantes

Le nombre de plantes envahissantes présentes et le niveau d'irvasion de certaines d'entre elles ne permettent raisonnablement pas de lutter à tout-va, ce qui impose donc la définition de priorités. Les priorités de gestion communément définies sont les suivantes :



Coupe de *Budôlieta* échappé d'un jardin en bord d'Allier à Courmon

1. Prévenir l'apparition de nouvelles espèces

C'est tout l'aspect de prévention développé dans la page précédente. Il y aura toujours des introductions involontaires mais cessons au moins les introductions volontaires et n'offrons pas aux plantes envahissantes les conditions propices à leur installation.

2. Détecter précocement et supprimer les espèces émergentes

La lutte précoce en début d'installation d'une plante envahissante présente les meilleures chances d'efficacité pour les coûts d'intervention les plus faibles. Cependant, l'espèce émergente est souvent peu ou pas connue, rendant sa détection souvent trop tardive pour une éradication, et elle n'apparaît pas comme un problème potentiel auprès des acteurs locaux, rendant leur mobilisation difficile pour la mise en place de travaux d'urgence.

La détection précoce nécessite d'abord de s'appuyer sur le plus grand nombre d'acteurs pour assurer une veille et repérer les plantes envahissantes ponctuelles ou potentielles. L'identification de ces espèces est possible à partir d'un guide disponible sur Internet (<http://centrederesources-loirenature.com>, rubrique dossiers thématiques) ou en adressant un échantillon de la plante ou



Photo J.C. LABLANQUIE





Réunion des comités de pilotage des sites Natura 2000 "Habitats" Zones alluviales de la confluence Dore-Allier et "Oiseaux" Val d'Allier St-Yorre-Joze 12 février 2015, Crevant-Laveine



Ordre du jour

- **Bref rappel de la démarche Natura 2000**
- **Bilan des actions 2014**
 - Contractualisation
 - Autres actions d'animation, de gestion
 - Suivis
 - Actions de communication/sensibilisation
- **Evolution du dispositif des évaluation d'incidences**
- **Nouvelles mesures agro-environnementales**
- **Perspectives 2015**
- **Questions diverses**



Les sites Natura 2000 habitats et oiseaux Dore-Allier

→ Un réseau européen de 27 300 sites
dont 1 758 en France et 91 en Auvergne

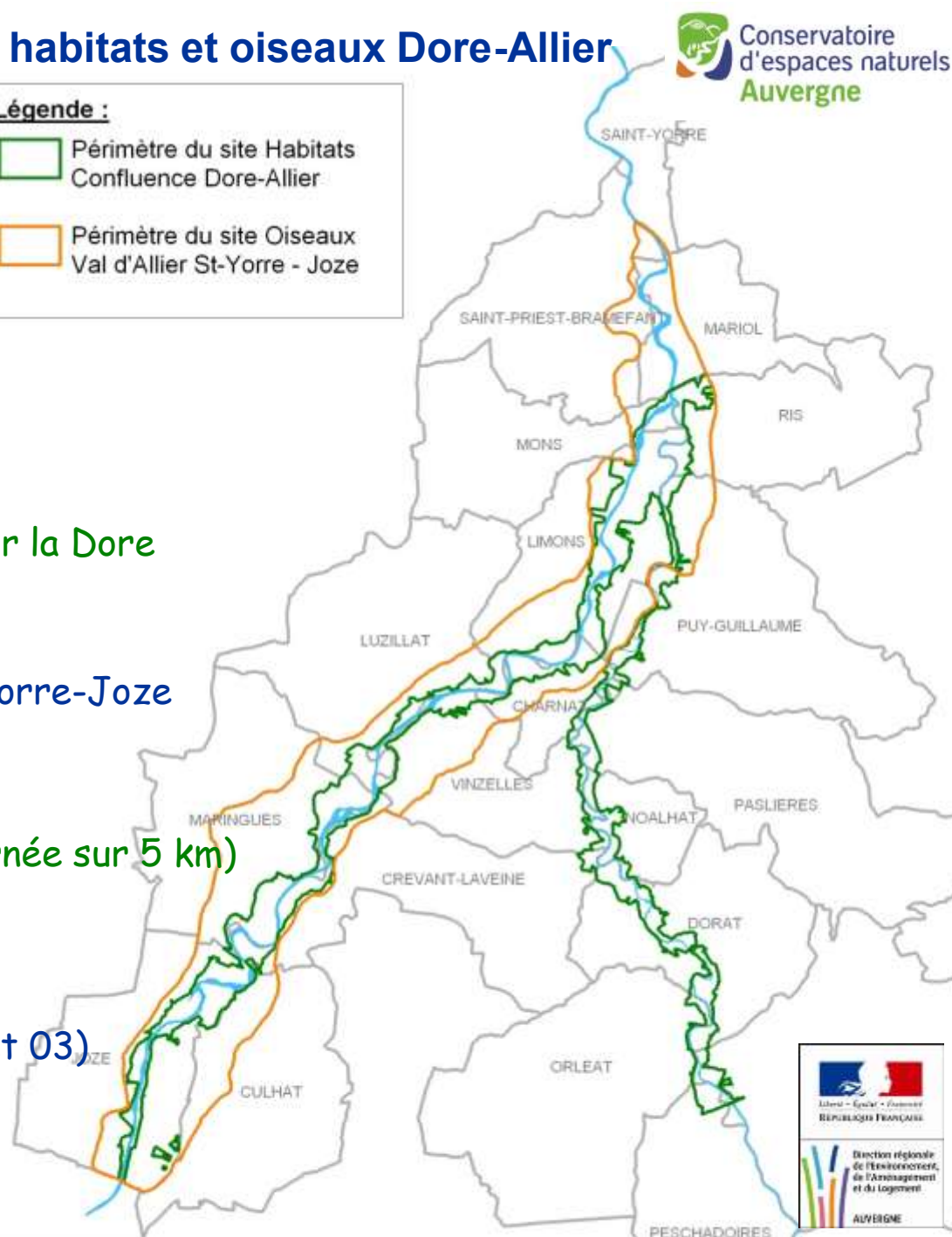
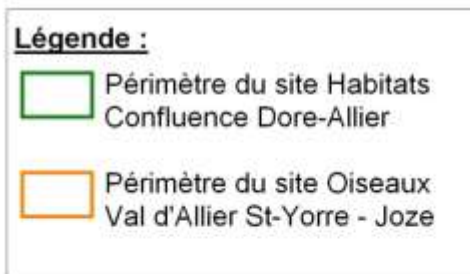
Le site Natura 2000 Zones
alluviales de la confluence Dore-Allier
(Directive Habitats - FR 830 1032)

- 2 401 ha
- 29 km de rivière Allier et 26 km pour la Dore
- 440 mètres de largeur moyenne

Le site Natura 2000 Val d'Allier St-Yorre-Joze
(Directive Oiseaux - FR 831 2013)

- 5 640 ha
- 35 km de rivière Allier (Dore concernée sur 5 km)
- 1 600 mètres de largeur moyenne

Près de 6 300 ha pour les deux sites
20 communes concernées (dépts. 63 et 03)





Les habitats naturels d'intérêt communautaire du site Natura 2000 Zones alluviales de la confluence Dore-Allier



Les forêts alluviales



Des prairies de fauche
riches en espèces



Des végétations
pionnières du lit mineur



Des prés salés localisés à Joze



Des végétations humides et aquatiques
liées à la rivière et ses bras morts

Quelques espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 Zones alluviales de la confluence Dore-Allier



Crédits photos :
ONCFS - S. Richier, ONEMA –
H. Carmier, B Même-Laffont,
A. Julien, CEPA



Quelques espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 Val d'Allier St-Yorre-Joze



Crédits photos et dessins :
LPO Auvergne, MNHN, M.
Cramois, Ph. Hubert, CEPA





La démarche Natura 2000 sur les sites habitats et oiseaux Dore-Allier



Les documents d'objectifs

- deux documents d'objectifs avec une démarche commune de concertation
 - réalisés par Mosaïque Environnement pour le compte de l'Etat
 - validés le 23 sept. 2010 par le comité de pilotage
- documents disponibles en téléchargement sur <http://val-allier-63.n2000.fr/>

Rappel des objectifs communs sur les deux sites

- Maintenir et restaurer la dynamique alluviale
- Préservation des espèces et habitats d'espèces
- Maintenir les continuités écologiques dans le respect des usages actuels
- Préservation de la qualité de l'eau et des boires
- Eviter la dégradation des habitats et la perturbation des espèces



La démarche Natura 2000 sur les sites habitats et oiseaux Dore-Allier



Phase de mise en œuvre des documents d'objectifs (animation)

**Portage de l'animation assuré par l'Etat
en l'absence de collectivité candidate**



**Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne,
structure animatrice désignée par l'Etat sur ces sites**



- animer, mettre en œuvre et suivre le document d'objectifs
- promouvoir les mesures contractuelles et assister les bénéficiaires
- rendre compte au comité de suivi de la mise en œuvre des actions
- appui sur la LPO Auvergne (suivi et expertise oiseaux, sensibilisation,...)

Chargé de mission Natura 2000 : Julien SAILLARD
(mail : julien.saillard@espaces-naturels.fr - tél. 04 73 63 00 09)
Appui technique : Vincent LEGE, autres personnes selon besoins



Les outils contractuels disponibles sur les site Natura 2000

Des outils basés sur le volontariat

La charte Natura 2000

- ✓ à l'attention des propriétaires ou titulaires de droits sur les terrains du site
- ✓ un engagement volontaire sur un code de bonnes pratiques pour 5 ans
- ✓ une possibilité d'exonération de la taxe sur le foncier non bâti

Le contrat Natura 2000

- ✓ pour les propriétaires ou gestionnaires de terrains
- ✓ une aide financière sur 5 ans pour la mise en œuvre d'actions spécifiques de gestion ou de restauration des milieux ou espèces d'intérêt européen

Les mesures agro-environnementales (MAET/MAEC)

- ✓ à l'attention des exploitants agricoles
- ✓ des aides financières sur 5 ans pour des pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt européen

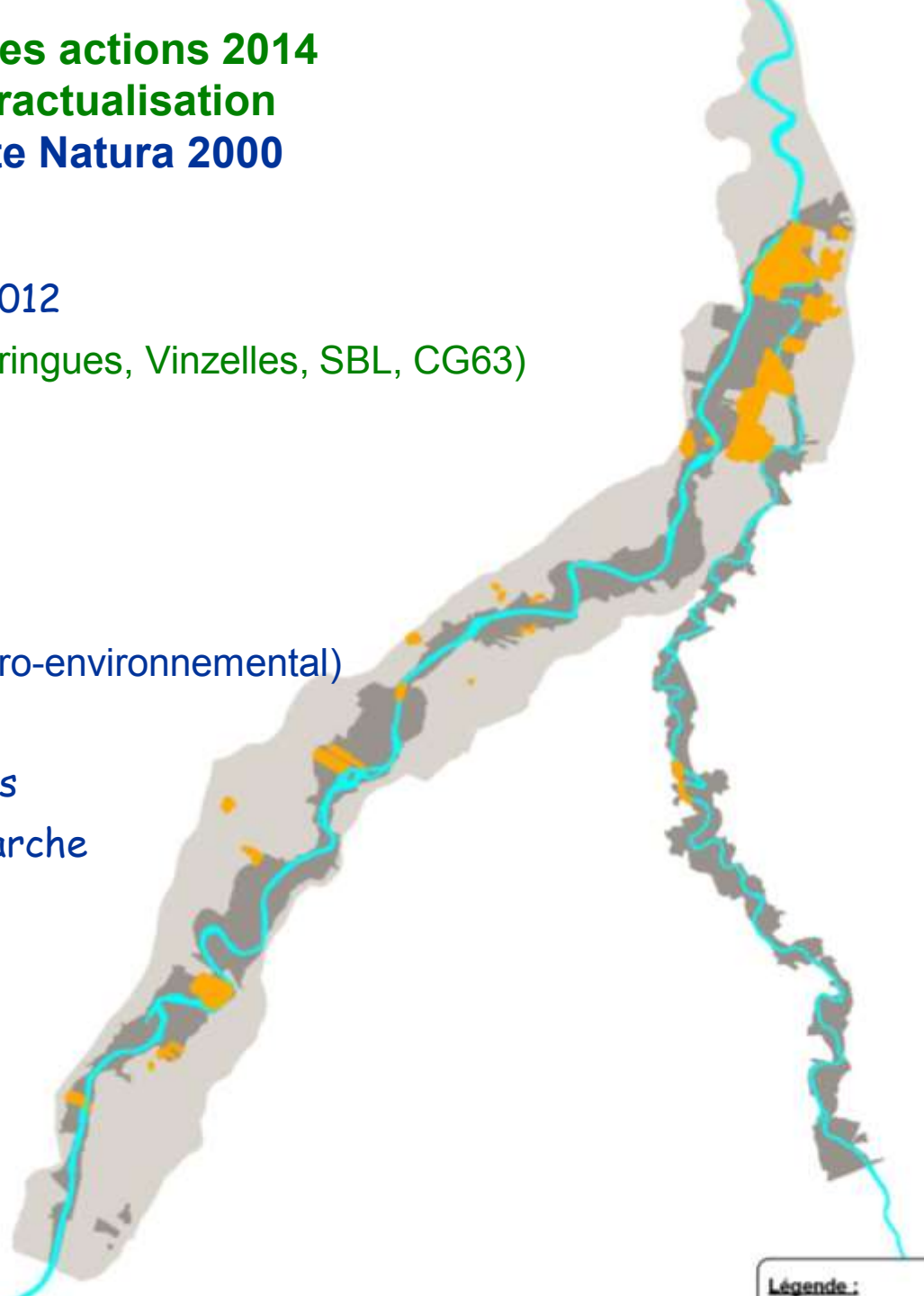


Bilan des actions 2014 Contractualisation Charte Natura 2000

- 14 chartes signées sur 222 ha depuis 2012
 - 5 collectivités sur 101 ha (Ris, Maringues, Vinzelles, SBL, CG63)
 - 8 chartes par privés sur 117 ha
 - 1 charte CEN sur 4 ha

→ pas de nouvelle charte signée en 2014
(priorité donnée à l'élaboration du projet agro-environnemental)

→ Collectivités ou syndicats propriétaires
de terrains invités à contribuer à la démarche





Bilan des actions 2014 Contractualisation

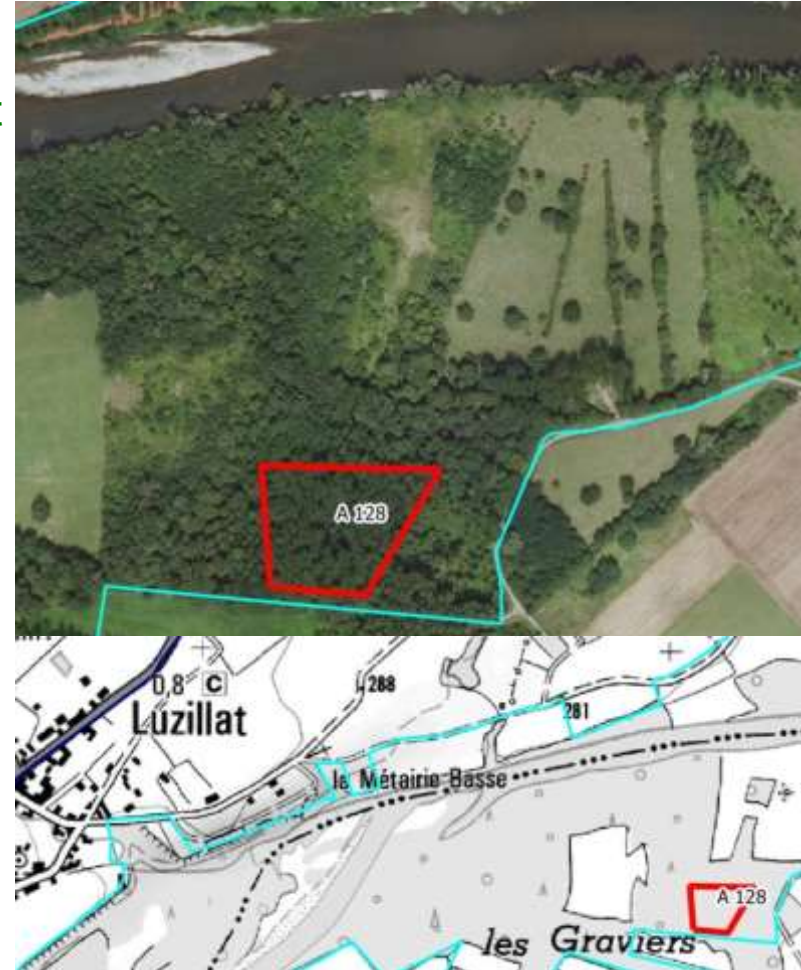
Dépôt d'un contrat Natura 2000 pour la reconversion de plantations en forêt alluviale

Objectifs :

→ reconverter en forêt alluviale des anciennes plantations d'essences forestières non locales (conjoint avec le site Val d'Allier Alagnon)

Démarche engagée :

- Signature en 2012 d'une convention de gestion de 10 ans avec un propriétaire privé sur 1 ha d'ancienne plantation à Vinzelles et réalisation d'une note de gestion
 - Finalisation en 2013 des accords sur Val d'Allier Alagnon pour un contrat projeté sur 58 ha (4 sites dont 2 privés, 1 CEN Auvergne et 1 collectivité)
 - Elaboration en 2013 du contrat (définition des opérations et chiffrage)
 - Montage administratif et finalisation en avril 2014
- Instruction par les services de l'Etat en 2015 (validation et modalités du financement FEADER des contrats Natura 2000 en attente)





Bilan des actions 2014 Contractualisation

Réflexion sur un contrat Natura 2000 pour une intervention sur le Lagarosiphon à Joze et Maringues

Contexte :

→ 2 stations de Grand lagarosiphon découvertes fin 2013, espèce qu'on pensait disparue du Puy-de-Dôme avec la suppression en 2011 de la station de Pont-du-Château dans le cadre d'un contrat N2000

Objectif :

→ éviter la dissémination de l'espèce sur l'ensemble du val d'Allier

Etat d'avancement :

- Etat des lieux 2014 de l'espèce sur les 2 stations → travaux à envisager
- Petit plan d'eau privé à Maringues : comblement par déblais-remblais, accord de principe du propriétaire pour intervention
- Plan d'eau des Couleyras à Joze : arrachage mécanique et manuel + pose filet sur buse, accord de principe de l'AAPPMA, sollicitation de l'accord de la Mairie de Joze, propriétaire en partie du plan d'eau

→ Validation par le comité de pilotage de l'élaboration d'un contrat Natura 2000 sous réserve de faisabilité technique et financière





Bilan des actions 2014 Autres actions d'animation

Concertation avec acteurs, actions de gestion

Décharge sauvage à Maringues sur le Domaine Public Fluvial et un terrain sectionnal de Crevant-Laveine :

- concertation avec la LPO, la DDT et les communes de Crevant-Laveine et Maringues
- Travaux de fermeture des accès au printemps 2014 : définition technique par le CEN, réalisation par les agents et engins des communes de Crevant et Maringues
- Chantier bénévole de nettoyage en septembre organisé par Limagne Bords d'Allier avec le CEN



Réouverture cet hiver d'un accès
véhicule par un engin





Bilan des actions 2014

Autres actions d'animation



Concertation avec acteurs, actions de gestion

Fermeture accès véhicule aux grèves de l'Allier sous le pont de Ris et reconnexion du bras mort :

- Accès véhicule non autorisé et problématique sur bords d'Allier
- Travaux conjoints de reconnexion du bras mort avec l'Allier envisagés suite à la demande de la Fédération de Pêche lors du comité de pilotage de déc. 2012
- Définition technique des travaux CEN / Fédération de Pêche du Puy-de-Dôme en 2013

→ réalisation des travaux en oct. 2014 par la DDT du Puy-de-Dôme avec appui technique Fédération de Pêche / CEN.



Légende :

Travaux Prévus

■ Accès véhicule à supprimer

□ Curage

□ Enrochement





Bilan des actions 2014 Autres actions d'animation

Concertation avec acteurs, actions de gestion

Station de Marsilée menacée par la Jussie à Dorat :
concertation avec la propriétaire de la gravière afin d'envisager
une action sur la Jussie → la négociation pour un accord
d'intervention n'a pu aboutir



Vérification de la présence de Cerisier tardif à Dorat :
Espèce envahissante, donnée mentionnée dans la base de
donnée du CBNMC → présence infirmée

Découverte d'une station de Bambou à Charnat :
Espèce envahissante → propriétaire à contacter pour
envisager coupe



Décharge sauvage à Charnat :
concertation avec la commune de Charnat
propriétaire du site → information auprès de la
population locale et fermeture de l'accès véhicule au
printemps 2015



Concertation avec les élus locaux :
rencontre des nouveaux élus afin de présenter la
démarche Natura 2000 et les enjeux locaux : Limons,
Crevant-Laveine, Dorat, Charnat. Poursuite en 2015



Bilan des actions 2014

Autres actions d'animation



Suivi des évaluations d'incidences Natura 2000

Articulation avec les autres politiques publiques

Réhomologation du circuit de cross de Luzillat :

Circuit d'entraînement, pas de compétition, règlement intérieur avec précautions environnementales

→ pas d'incidence significative

Aire d'alimentation des captages (AAC) de Vinzelles :

Présentation du projet agroenvironnemental Val d'Allier Puydomois en comité de pilotage de l'AAC et articulation avec celle-ci → pas de mesures agroenvironnementales envisagées sur l'AAC donc zone de recoupement avec Natura 2000 incluse dans le projet Val d'Allier

Elaboration SAGE Allier Aval :

Contribution à la rédaction finale du SAGE Allier Aval avant enquête publique

Evaluation de l'état de conservation des hérons arboricoles sur la ZPS Val d'Allier St-Yorre - Joze

- 2 espèces de la Directive Oiseaux : le Bihoreau gris (1) et l'Aigrette garzette (2)



- 2 autres espèces de hérons : le Héron cendré (3) et le Héron garde-bœufs (4)

Objectifs :

Actualiser les effectifs de ces espèces sur le site et évaluer leur état de conservation

Protocole du suivi réalisé par la LPO Auvergne

- Prospection des sites de reproduction connus entre mars et avril 2014
- Prospections sur le reste de la ZPS au cas par cas



Bilan des actions 2014

Suivis



Evaluation de l'état de conservation des hérons arboricoles sur la ZPS Val d'Allier St-Yorre - Joze

Résultats

Espèce	Nombre de couples nicheurs				Nombre de sites de reproduction			
	1990	1999	2002	2014	1990	1999	2002	2014
Bihoreau gris	100-150	130-150	85	37	1	1	1	1
Aigrette garzette	5-6	18-25	17	7	1	1-2	1-2	1
Héron cendré	230	190-210	179	100-103	2	2-3	2-3	7 (+1?)
Héron garde-bœufs	0	8	0	1	0	1	0	1
Total	335-386	346-393	281	145-148	2	2-3	2-3	7

- L'un des plus importants sites de reproduction d'Auvergne avec les 4 espèces présentes
- Un autre site de reproduction du Bihoreau et de l'Aigrette à 500 m de la ZPS
- Des conditions forestières d'habitat au sein de la ZPS a priori plutôt favorables
- Chute des effectifs (baisse de plus de la moitié depuis 2002)
- Une baisse généralisée du Bihoreau dans beaucoup de régions françaises
- Une baisse probablement temporaire pour l'Aigrette garzette, plus apte à la colonisation
- Des baisses non expliquées, probablement du fait de raisons multiples (conditions climatiques dans les zones d'hivernage)
- **Un état de conservation défavorable pour les deux espèces d'intérêt communautaire ainsi que pour le Héron cendré**





Bilan des actions 2014

Actions de communication/sensibilisation



Note d'information sur les plantes exotiques envahissantes

- ✓ Note réalisée pour informer les acteurs locaux et répondre aux questionnements réguliers des membres des comités de pilotage Natura 2000 du val d'Allier
- ✓ note de 8 pages ciblée sur les enjeux locaux (sites N2000 Val d'Allier Alagnon et Dore-Allier)
 - Expliquer le phénomène des invasions
 - Présenter les espèces répandues ou en émergence
 - Expliquer les priorités d'intervention
 - Inciter à la prévention et à la détection précoce
- ✓ Envoi en avril 2014 en 5 exemplaires aux communes et communautés de communes avec un guide d'identification
- ✓ Diffusion sur demande et au gré des contacts (impression à 1 000 exemplaires)
- ✓ En téléchargement sur <http://val-allier-63.n2000.fr/>
 - Collectivités invitées à relayer le message de prévention (bulletin d'information, site Internet, affiches,...)





Bilan des actions 2014

Actions de communication/sensibilisation



Animations

Objectifs :

→ informer et sensibiliser le public, les riverains, les scolaires sur la biodiversité et les enjeux Natura 2000

Conférence grand public à Vinzelles en février 2014 avec la communauté de communes Entre Dore et Allier

- 45 participants

Deux sorties grand public (réalisation LPO Auvergne)

- En juillet à Culhat avec la comcom Entre Dore et Allier : 25 participants
- En octobre à Ris : 7 participants

Animations scolaires avec les écoles de Limons et Orléat (réalisation LPO Auvergne)

- 6 interventions avec 4 classes





Réunion des comités de pilotage des sites Natura 2000 "Habitats" Zones alluviales de la confluence Dore-Allier et "Oiseaux" Val d'Allier St-Yorre-Joze 12 février 2015, Crevant-Laveine



Ordre du jour

- Bref rappel de la démarche Natura 2000
- Bilan des actions 2014
 - Contractualisation
 - Autres actions d'animation, de gestion
 - Suivis
 - Actions de communication/sensibilisation
- **Evolution du dispositif des évaluation d'incidences**
- Nouvelles mesures agro-environnementales
- Perspectives 2015
- Questions diverses

Les évaluations d'incidences Natura 2000 : Objectif et principes

L'évaluation des incidences permet de s'interroger **dès la conception du projet** pour envisager la solution la moins impactante pour le site Natura 2000.

Le régime d'évaluation des incidences permet :

- 1- **d'évaluer** les impacts des projets sur les habitats naturels et les espèces qui ont justifié la désignation des sites N2000.
- 2- **d'optimiser** les projets vis-à-vis des enjeux liés à N2000.
- 3- **d'encadrer** l'autorisation des projets affectant un site N2000 et le cas échéant de s'opposer à la réalisation des projets qui ne remplissent pas les conditions exigées.

Les évaluations d'incidences Natura 2000 : le contenu

Contenu obligatoire (Art R414-23 du CE)

L'évaluation doit être **proportionnée, ciblée et conclusive**

1- Description sommaire du projet

Doit présenter les éléments utiles à l'évaluation des incidences :

- nature du projet, date de réalisation, durée, surface, emprises (y compris aménagements connexes), modalités de chantier, etc....

2- Une **Carte** de localisation du projet, par rapport aux sites Natura 2000

3- Un **Exposé sommaire** des raisons pour lesquelles le projet a ou n'a pas d'effets sur ces sites.

= Première analyse réalisable en utilisant le formulaire simplifié

Si il y a absence d'incidences, l'évaluation peut s'arrêter là.

Les évaluations d'incidences Natura 2000 :

3 listes : une liste nationale et deux listes locales

Parmi environ 1400 activités relevant d'un **régime administratif** : autorisation, déclaration ou approbation

Liste nationale d'application directe (fixée à l'article R. 414-19 du CE)

29 items

19 items

1ère liste locale complémentaire établie par le préfet du Puy-de-Dôme (**AP n°2014246-0007 du 3 septembre 2014**) modifiant celui du 1^{er} août 2011

13 items

Activités non soumises à encadrement (régime propre Natura 2000)

36 items

Liste de référence établie par ce 2^e décret (non directement applicable)

2nde liste locale par le préfet du Puy-de-Dôme (**AP n°2014246-0005 du 3 septembre 2014**)

ZSC « Zone alluviale de la confluence DORE-Allier » : 5 items retenus (sur les 36 du décret)

Sont soumis à Évaluation des Incidences Natura 2000 toute intervention citée ci dessous qui interviendrait à moins de 100m des berges des cours d'eau des sites Natura 2000 « linéaires » :

- **1) Création de voirie forestière**
Voies permettant le passage de camions grumiers.
Longueur de voie créée supérieure à 100 m.
- **4) Création de place de dépôt de bois**
Places de dépôt nécessitant une stabilisation du sol.
Surface de la place de dépôt créée supérieure à 500 m²
- **7) Retournement de landes ou prairies permanentes ou temporaires de plus de 5 ans**
 - Hors entretien nécessaire au maintien de la prairie ou de la lande.
 - Surface retournée supérieure à 0,25 ha
- **16) Consolidation ou protection des berges par des techniques autres que végétales vivantes (à l'exclusion des canaux artificiels)**
 - Consolidation ou protection portant sur une longueur supérieure à 10m
- **29) Arrachage de haies**
Longueur de haie détruite supérieure à 10 m

Le régime propre N2000 (Liste Locale 2) à partir du 1er janvier 2015

ZPS « Val d'Allier Saint-Yorre / Joze » : 3 items retenus (sur les 36 du décret)

Sont soumis à Évaluation des Incidences Natura 2000 toute intervention citée ci dessous qui interviendrait à moins de 100m des berges des cours d'eau des sites Natura 2000 « linéaires » :

➤ **1) Création de voirie forestière**

Voies permettant le passage de camions grumiers.

Longueur de voie créée supérieure à 100 m.

➤ **4) Création de place de dépôt de bois**

Places de dépôt nécessitant une stabilisation du sol.

Surface de la place de dépôt créée supérieure à 500 m²

➤ **29) Arrachage de haies**

Longueur de haie détruite supérieure à 10 m

Les évaluations d'incidences Natura 2000 : clause « filet » et dispense

Une clause « filet »

Article L414-4.IV bis du code de l'environnement

*« Tout document ... ou projet ... susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 et qui ne figure pas sur les listes fait l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 **sur décision motivée de l'autorité administrative.** »*

Les activités conduites dans le cadre d'un **contrat** ou d'une charte **Natura 2000** sont **dispensées d'évaluation** des incidences.

Les évaluations d'incidences Natura 2000 :

Le formulaire simplifié

Aide aux porteurs de « petits » projets pour la rédaction de l'évaluation des incidences.

Aide au service instructeur pour vérifier la complétude du dossier et pour identifier les enjeux.

Évaluation des incidences Natura 2000 en applications des articles L434-4 et R434-23 du code de l'environnement
(voir notice explicative en annexe)

A. Caractéristiques du projet :
Description sommaire du projet (1):
Coordonnées du porteur du projet (2):
Commune, lieu-dit:
Sites Natura 2000 les plus proches (3):
Nom du site: R433: Distance par rapport au projet:
Plans joints: Plan de situation (4) Plan du projet(5)

B. Analyse des incidences sur les sites Natura 2000
Si le projet est situé à moins de 200 m d'un site Natura 2000, analyser les incidences du projet sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (6) dans un rayon de 200 m.
Tableau: (SP de l'habitat / SP de l'espèce) | Localisation par rapport au projet (7) | Incidences possibles du projet (8) | Mesures prises pour limiter les incidences (9)

C. Conclusion
En regard de ce qui précède, le projet est-il de nature à avoir un effet significatif dommageable sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000?
 Oui Non
Si oui, un dossier complet devra être rédigé pour préciser les incidences, présenter les mesures alternatives, les mesures compensatoires éventuelles et l'ensemble des systèmes prévus au II et IV de l'article R434-23 du code de l'environnement.
Si non, l'évaluation des incidences s'arrête ici.
Date: Signature du porteur de projet

Constitue la **première phase** de l'évaluation des incidences, avec **deux suites possibles** :

1. Le projet n'est pas de nature à avoir un effet significatif dommageable sur les sites Natura 2000 → Le formulaire est suffisant.
2. Le projet est de nature à avoir un effet significatif dommageable sur les sites Natura 2000 → Un dossier complet doit être rédigé (étude plus approfondie des incidences, solutions alternatives envisagées, mesures compensatoires éventuelles)

Pour plus d'information (AP / formulaire simplifié / tableau de synthèse)
<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/les-evaluations-d-incidences-r860.html>



- ✓ La liste Nationale
- ✓ Les AP listes locales 1 et 2
- ✓ formulaire simplifié
- ✓ tableau de synthèse des listes
- ✓ La cartographie des sites
- ✓ L'outil cartélie
- ✓ La vie des sites
 - Les CR des copils, les diaporama, les bulletins d'info...

Accueil > Politiques publiques > Environnement, eau, prévention des risques > Natura 2000 > Les évaluations d'incidences "Natura 2000" Partager

Natura 2000

Le réseau européen Natura 2000

Cartographie des sites Natura 2000 dans le Puy de Dôme

La vie des sites

Les évaluations d'incidences "Natura 2000"

Les évaluations d'incidences "Natura 2000"

Le régime d'évaluation des incidences Natura 2000 : Qu'est-ce que c'est ?

Un régime d'évaluation d'incidences de projets existait depuis 2001. Il ne s'appliquait toutefois qu'à un nombre restreint de catégories de projets.

Le décret n°2010-365 du 9 avril 2010, repris dans le code de l'environnement aux R414-19 et suivants, établit une **liste d'activités soumises, sur tout le territoire national**, à cette procédure d'examen préalable, dite « évaluation d'incidences » : [Liste nationale \(art. R414-19 du CE\)](#) (format pdf - 18 ko)

Il s'agit des projets, plans, programmes ou manifestations (PPM) qui relèvent d'un régime d'encadrement administratif (autorisation, déclaration ou approbation) et qui sont susceptibles d'affecter de façon notable les habitats naturels et les espèces présents sur un site « Natura 2000 ». Par le fait même de leurs caractéristiques ou leur ampleur, ils doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences.

Le but d'une évaluation d'incidences est de déterminer si l'activité envisagée porte atteinte ou non aux objectifs de conservation des habitats et espèces à l'origine de la désignation du site « Natura 2000 » considéré.

La liste nationale est complétée par 2 listes qu'il appartient à chaque préfet de département de dresser :

* la **première liste locale** concerne des activités qui relèvent d'un régime d'encadrement administratif, autres que celles de la liste nationale. Cette liste a été arrêtée par le préfet du Puy-de-Dôme le 1er août 2011 : [Arrête liste locale 1](#) (format pdf - 359.5 ko) (modifiée le 3 septembre 2014).

* la **seconde liste locale** comprendra des activités ne relevant d'aucun encadrement administratif mais qui sont cependant susceptibles d'avoir un impact significatif sur un ou des site(s) « Natura 2000 ». Cette liste a été arrêtée par le préfet du Puy-de-Dôme le 3 septembre 2014 et sera applicable à partir du 1er janvier 2015 : [Arrêté liste locale 2](#) (format pdf - 3.4 Mo).

AVANT LE 27 SEPTEMBRE 2015, RENDEZ VOS ÉTABLISSEMENTS ACCESSIBLES...

...EN SIGNANT UN AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE



Nouvelles mesures agro-environnementales et climatique: (MAEC)

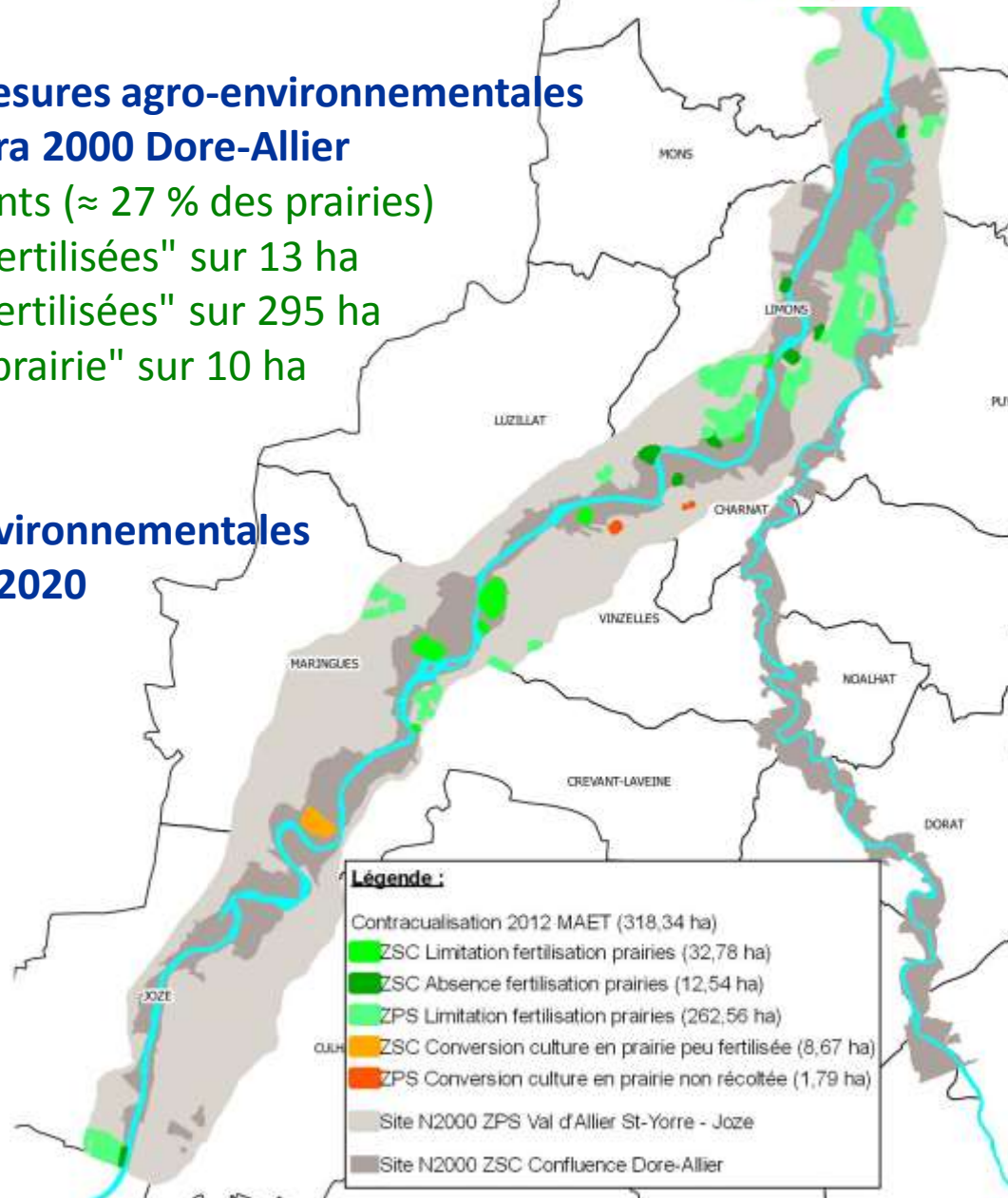


Précédente campagne 2012-2013 des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) sur les sites Natura 2000 Dore-Allier

→ 318 ha contractualisés par 14 exploitants (≈ 27 % des prairies)

- Mesure "Maintien de prairies non fertilisées" sur 13 ha
- Mesure "Maintien de prairies peu fertilisées" sur 295 ha
- Mesure "Conversion de culture en prairie" sur 10 ha

Nouvelle campagne de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) avec la PAC 2015-2020





Nouvelles mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)



- MAEC pilotées par l'Etat et le Conseil régional d'Auvergne, devenu autorité de gestion FEADER
- MAEC au sein d'un territoire intégrées dans un projet agro-environnemental et climatique (PAEC)
- Appel à candidature à l'automne 2014
 - candidature retenue du PAEC Val d'Allier Puydomois déposé par le CEN Auvergne en tant qu'animateur Natura 2000, en lien avec la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme et la Mission Haie Auvergne
- Dépôt des projets fin 2014
 - Projet agro-environnemental et climatique Val d'Allier Puydomois déposé, puis présenté et validé par la Commission régionale (CRAEC) en janvier 2015

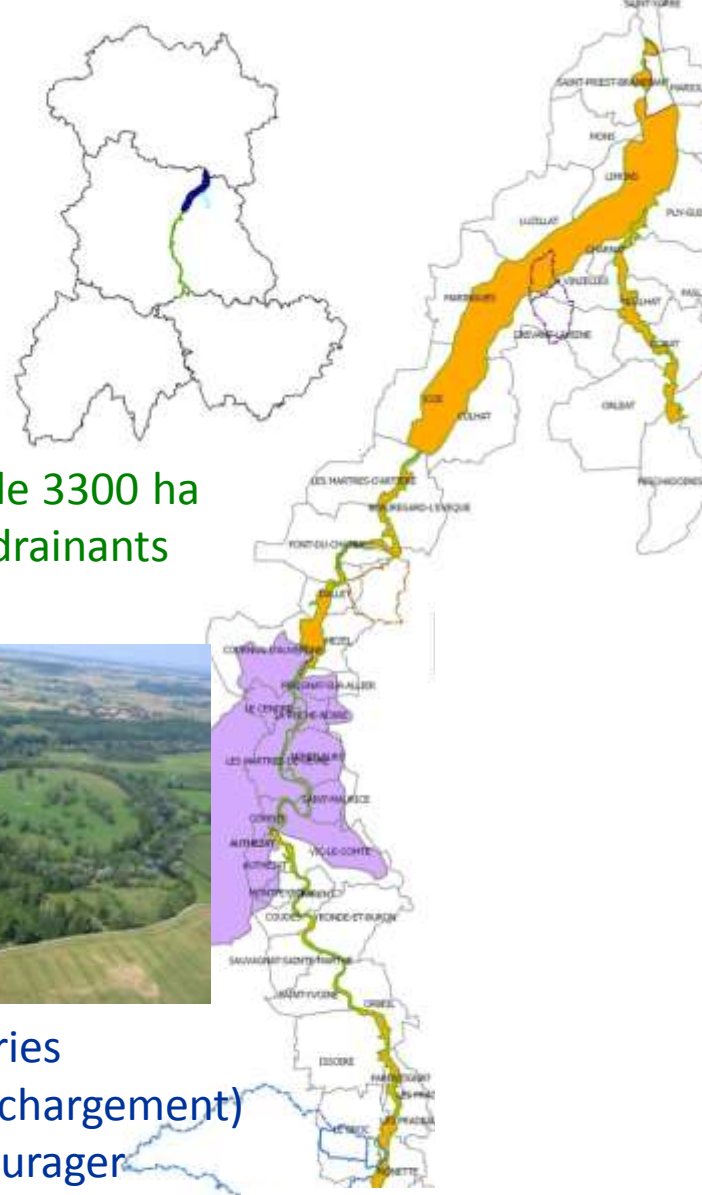


Nouvelles mesures agro- environnementales et climatiques PAEC Val d'Allier Puydinois

Des enjeux de biodiversité, de ressource en eau et
d'espace de mobilité à gérer durablement

Des prairies défavorisées dans un contexte agricole de plaine

- Moins de 1000 ha de prairies permanentes pour une SAU de 3300 ha
- Des contraintes liées aux aléas naturels et parfois aux sols drainants
- Des prairies peu rentables face à la culture irriguée



- Soutien des pratiques essentiel pour pérenniser ces prairies
- Extensification des pratiques à encourager (fertilisation, chargement)
- Reconversion de cultures à proximité de la rivière à encourager





Nouvelles mesures agro-environnementales et climatiques

PAEC Val d'Allier Puydomois

Mesures proposées



Surface agricole concernée de 3 300 ha sur 47 communes
 Objectif de contractualisation de 330 ha (435 ha en 2012-2013)

Projet

Type de couvert visé	Nom de la mesure	Objectif de la mesure	Objectif de contractualisation
Prairies pâturées et/ou fauchées	Absence de fertilisation	Encourager les prairies non fertilisées	120 ha
Prairies pâturées	Limitation du chargement	Encourager les prairies pâturées extensives	190 ha
Cultures à proximité de la rivière	Création d'un couvert herbacé	Convertir des cultures en prairies non fertilisées pour les exploitants en polyculture-	10 ha
Cultures à proximité de la rivière	Création d'un couvert non récolté	Convertir des cultures en prairies non récoltées pour les exploitants en grandes cultures	10 ha

+ volet reconstitution de la trame bocagère (plantation de haies)

→ Budget prévisionnel de 358 000 € sur 2015-2020, financés par le FEADER (75-63 %) et l'Etat (25-37 %)





Nouvelles mesures agro-environnementales et climatiques

PAEC Val d'Allier Puydomois

Organisation et prochaines étapes



Structure porteuse et animatrice du PAEC : CEN Auvergne

Partenariats

- Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme pour la co-animation collective et l'animation individuelle
- Mission Haies Auvergne pour l'animation sur la reconstitution de la trame bocagère

Comité de pilotage = comité de pilotage des sites Natura 2000 concernés

- Validation du Programme de développement rural Auvergne (financements européens) ?
- Information et concertation avec les agriculteurs concernés, précision cahiers des charges
- Diagnostics individuels (engagements > 20 ha ou nouveaux contractants)
- Engagement par les exploitants lors de leur déclaration PAC (mai 2015 & mai 2016)





Actions 2015 envisagées sur les sites Natura 2000 habitats et oiseaux Dore-Allier



- Animation / concertation

- ✓ concertation avec acteurs locaux, propriétaires
- ✓ mise en œuvre du PAEC en lien avec les agriculteurs
- ✓ promotion des autres outils N2000 (contrats, chartes)
- ✓ suivi des projets, procédures et études d'incidences

- Gestion

- ✓ gestion courante/nettoyage du pré salé de Joze
- ✓ gestion des fermetures d'accès véhicule

- Communication / sensibilisation

- ✓ réalisation et envoi d'une note d'information aux propriétaires/acteurs (1^{ère} information théorique en 2011, illustration des actions réalisées en 5 ans)
- ✓ actions de sensibilisation scolaires/grand public

- Suivis

- ✓ évaluation de l'état de conservation des végétations des vases et grèves





Réunion des comités de pilotage des sites Natura 2000 "Habitats" Zones alluviales de la confluence Dore-Allier et "Oiseaux" Val d'Allier St-Yorre-Joze



Questions diverses



<http://val-allier-63.n2000.fr/>

